



Cotisation Prévoyance Santé

Par Jean Marc

Salarié mandataire d'une SAS, celle-ci avait contracté une assurance prevoyance-santé à mon nom. C'est à dire j'étais l'assuré mais l'adhérent était la société et c'est elle qui payait les cotisations.

J'ai quitté la société depuis deux mois.

Par contre la société a déclaré mon départ à la société d'assurance qui me réclame maintenant le paiement des cotisations.

Dois-je payer?

Par jury34

Bonjour,

Avez-vous signé un contrat ou quelque chose?

Cordialement

Par Jean Marc

Bonjour

par la force des choses, à la souscription puisque j'en ai été le bénéficiaire

Par jury34

Alors vous êtes tenu de payer si le contrat le stipule.

Que prévoit le contrat s'agissant de vos obligations?

Très cordialement